

## HONORIS GENIUS

### INNOVATION TECHNOLOGIQUE

#### Formulaire de mise en candidature

Décerné chaque année dans le cadre d'un événement officiel de l'Ordre, le Prix Honoris Genius - Innovation technologique a été créé afin d'encourager et valoriser l'innovation en matière de génie au Québec. Cette distinction prend en compte tant les résultats obtenus que les efforts consentis pour y parvenir.

L'innovation présentée doit avoir un impact positif sur la société et contribuer à améliorer la qualité de vie des êtres humains. Elle doit également correspondre aux valeurs fondamentales de l'ingénieur, soit la compétence, la responsabilité, l'engagement social et le sens de l'éthique. Cette réalisation d'un ingénieur ou par une équipe peut être d'envergure provinciale ou régionale et doit avoir été réalisée au cours des deux dernières années.

Date de transmission du dossier : \_\_\_\_\_

Nom de l'innovation : \_\_\_\_\_

#### Information sur le candidat :

Prénom du candidat : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
N° de membre : \_\_\_\_\_  
Entreprise : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

#### Information sur le proposant (si différent) :

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
N° de membre : \_\_\_\_\_  
Entreprise : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX :

- Les candidats doivent être membres de l'Ordre au moment du dépôt des candidatures et lors de l'attribution officielle de la reconnaissance.
- Les candidats doivent justifier d'importantes réalisations dans le domaine de la reconnaissance rendue.
- Les administrateurs élus en exercice à l'Ordre et les membres de leur famille proche ne sont admissibles à aucune reconnaissance. À la suite de leurs fonctions d'administrateurs, ils peuvent cependant devenir admissibles, ainsi que leur famille, une année après la fin de leur mandat.
- Les membres du Comité de sélection et les membres de leur famille proche ne sont admissibles à aucune reconnaissance. Ils peuvent cependant devenir admissibles, ainsi que leur famille, une année après la fin de leur mandat.
- L'ensemble des employés de l'Ordre et les membres de leur famille proche ne sont admissibles à aucune reconnaissance.
- Les candidats ne doivent pas avoir fait l'objet d'une condamnation (civile, réglementaire, pénale, criminelle ou disciplinaire).
- Les candidats n'ont pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire, d'un avis de limitation, de suspension, d'une radiation ou d'une révocation de leur permis.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- Contribution au progrès scientifique.
- Nature de l'innovation et impact sur la société et sur la qualité de vie.
- Implication du ou des nommés dans la réalisation du projet.

## CRITÈRES DE SÉLECTION :

Vous devez présenter en détail les contributions aux divers critères de sélection dans les pages suivantes.

## CRITÈRES SPÉCIFIQUES :

1. Le projet doit avoir contribué de façon significative au progrès scientifique sur une ou plusieurs années.
2. La valeur économique et sociale de l'innovation (retombées du projet).
3. Développement durable : L'Ordre a pris des engagements en matière de développement durable que vous pouvez consulter ici. Dans cet esprit, le comité de sélection tiendra compte de l'impact qu'ont les candidatures sur les valeurs du développement durable. Nous vous invitons à en tenir compte dans vos réponses, le cas échéants. Un espace supplémentaire est également mis à votre disposition pour ajouter ou préciser toute information que vous jugez pertinente, au-delà de ce qui est présenté dans les autres sections. Il est toutefois à noter qu'il n'est pas essentiel que la candidature ait un lien direct avec le développement durable, ou soit de nature environnementale pour être sélectionnée.
4. Date de la réalisation du projet.

1. LE PROJET DOIT AVOIR CONTRIBUÉ DE FAÇON SIGNIFICATIVE AU PROGRÈS SCIENTIFIQUE SUR UNE OU PLUSIEURS ANNÉES (40 %) – *max. 500 mots*
  - Aspect novateur et original de l'innovation
  - Contribution aux connaissances scientifiques
  - Qualité technique du projet

**2. LA VALEUR ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'INNOVATION (RETOMBÉES DU PROJET) (35%) -max.  
500 mots**

- Efficience économique de l'innovation
- Résultats probants de l'innovation
- Respect de l'intégrité de l'environnement
- Accessibilité sociale de l'innovation

3. L'ÉTHIQUE DU PROJET ET DE L'INNOVATION (20 %) - *max. 250 mots*

- Respect d'un processus éthique, transparent, uniforme et cohérent
- Résultats de l'innovation s'avèrent éthiques

#### 4. DÉVELOPPEMENT DURABLE - *max. 300 mots (optionnel)*

- Cet espace est mis à votre disposition pour présenter toute information que vous jugez pertinente en lien avec le développement durable et que vous n'avez pas pu présenter dans les réponses précédentes. Nous vous invitons à vous inspirer des [engagements pris par l'Ordre à cet effet](#).

5. DATE DE LA RÉALISATION DU PROJET (aaaa-m-j) :

**J'atteste que :**

- l'information fournie dans le présent formulaire et dans le dossier de candidature est complète et véridique ;
- le candidat a été informé du dépôt de sa candidature.

Transmettre le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante : [commu@oiq.qc.ca](mailto:commu@oiq.qc.ca)

\* Veuillez noter que tout autre document ou annexe ne sera pas pris en considération.